

# DNA - Diplôme national d'art - métier d'auteur dans les domaines de l'art de la communication et du design

**Active**

**N° de fiche**

**RNCP29320**

Nomenclature du niveau de qualification : **niveau 6**

Code(s) NSF :

132f : Dessin d'art appliqué au stylisme et au design

132g : Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

Date d'échéance de l'enregistrement : **01-01-2024**

## CERTIFICATEUR(S)

| Nom légal                                      | Nom commercial | Site internet  |
|--|----------------|--|
| Ministère de la Culture et de la Communication | -              | <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr">http://www.culturecommunication.gouv.fr</a><br>( <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr">http://www.culturecommunication.gouv.fr</a> ) |

## RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

### Activités visées :

*Le diplôme national d'art (DNA), diplôme conférant le grade de licence, est conçu comme l'aboutissement d'un cycle d'apprentissage et d'acquisition de connaissances et de savoir-faire, indispensable à la création artistique et à l'insertion professionnelle des étudiants issus du cursus de premier cycle.*

### Principales activités professionnelles

#### Création, conception et réalisation d'une oeuvre plastique :

- Concevoir le projet
- Donner forme à cette création
- Définir des médiums, matériaux et techniques adaptés

#### Mise en oeuvre de compétences techniques

#### Concevoir, organiser et mettre en oeuvre les modalités de diffusion et de communication

#### Activité de transmission (enseignement et médiation)

Les départements "Recherche et Développement", "design", "communication" d'entreprises peuvent recourir aux auteurs dans les domaines de l'art, de la communication et du design et plus largement, tous les endroits où la créativité d'un auteur est requise.

Les structures-employeurs peuvent faire appel ponctuellement au service d'un auteur travailleur indépendant, dans le cadre de commissariat d'exposition, de scénographie, de conception graphique pour un projet éditorial.

Au cours de sa carrière, le titulaire du DNA peut notamment exercer des fonctions d'assistant de projets, de chargé de mission, de responsable d'atelier, assistant d'enseignement artistique. A terme, il pourra devenir, entre autres, chef de projet, cadre.

### **Compétences attestées :**

#### **A - CRÉATION-CONCEPTION-RÉALISATION**

##### **A-1 Concevoir un projet original seul ou au sein d'une équipe**

Savoir maîtriser les étapes de la conduite du projet : analyse de la problématique et des besoins, conception et expérimentation, (maquettes, prototypes...) réalisation, évaluation, réception

Mobiliser des connaissances théoriques et méthodologiques

Connaître les langages artistiques contemporains

Formaliser par écrit et par oral les enjeux du projet

Confronter ses connaissances et ses pratiques

##### **A 2 Donner forme à une création à partir d'une initiative personnelle ou dans le cadre d'une commande**

- Concilier une démarche d'auteur et ses contraintes

- Participer à la création collective d'un objet complexe

- Concevoir en autonomie un projet personnel

- Choisir les outils adaptés avec les contraintes de la commande

##### **A 3 Contribuer à la définition des médiums, des matériaux et des techniques adaptés au projet**

Mobiliser des connaissances artistiques, culturelles, scientifiques et technologiques relatives aux techniques, aux supports et aux matériaux

#### **B - TECHNIQUES**

##### **B1- Mettre en œuvre des compétences techniques**

Maîtrise des techniques intervenant dans la mise en œuvre

#### **C - DIFFUSION ET COMMUNICATION**

##### **C 1 Participer aux modalités de diffusion de la création**

Connaître les ressources professionnelles (juridiques, économiques et financières) et le fonctionnement des réseaux de diffusion et de communication

##### **C 2 Concevoir, organiser la communication de cette création et la diffuser**

Maîtriser les différents modes de communication (multimédia, newsletter, réseaux sociaux, événements...)

#### **D - TRANSMISSION DES SAVOIRS**

##### **D 1- Assurer une fonction pédagogique**

Produire un contenu, le formaliser et l'organiser de manière pédagogique pour dispenser un enseignement.

Savoir évaluer des acquis

##### **D 2 Assurer une fonction de médiation et d'animation d'ateliers tous publics**

Faciliter l'accès aux œuvres par des méthodes adaptées aux différents publics

### **Modalités d'évaluation :**

## **SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI**

### **Secteurs d'activités :**

Art, design, communication, multimedia

### **Type d'emplois accessibles :**

Dans les domaines de l'art, de la communication et du design, le professionnel exerce son activité en tant qu'indépendant ou salarié.

Il peut également être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas la collection, l'exposition d'œuvre d'art, la diffusion ou la production.

À côté d'une carrière professionnelle en tant qu'artiste, les études supérieures d'art mènent à des professions très diverses, de l'enseignement au graphisme et au design, en passant par la conception de sites Internet ou la mode...

Les enquêtes d'insertion professionnelle s'accordent sur un certain nombre de points essentiels :

- Les diplômés d'écoles supérieures d'art connaissent des parcours d'insertion supérieurs à ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur. En moyenne, 72 % d'entre eux trouvent un emploi en lien avec leurs études dans les 3 ans suivant l'obtention de leur diplôme et 49% créent leur propre activité (*sources : enquête d'insertion du ministère de la Culture et de la Communication publiée en 2015 portant sur les diplômés 2011*),

- La majorité des diplômés du DNA poursuivent leurs études en second cycle dans des écoles supérieures d'art ou d'autres écoles supérieures ou encore dans des cursus universitaires (deuxième et troisième cycle, préparation aux concours d'enseignement),

- A l'issue du premier cycle, certains d'entre eux exercent une activité artistique professionnelle,

- La pluriactivité caractérise souvent le parcours professionnel des jeunes diplômés. Celle-ci s'exerce généralement dans le champ artistique et culturel, l'enseignement, la médiation...

- S'agissant des diplômés spécialisés en design et en communication, la majorité d'entre eux s'oriente vers les nombreuses professions liées au design et aux arts visuels dont les métiers liés à la création numérique.

Les titulaires du DNA peuvent exercer leur profession avec des statuts variés : indépendant, gérant ou associé de société ou d'agence, salarié, fonctionnaire de l'État ou des collectivités territoriales.

Les structures-employeurs sont de nature variée. Elles sont généralement directement liées aux secteurs d'activités artistiques : État (enseignement), collectivités territoriales (classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, école de pratiques artistiques), établissements publics (école supérieure d'art, université, musée d'art contemporain...), associations (centre d'art, fonds régional d'art contemporain...), fondations, TPE et PME (galerie d'art, agence...)...

Les départements "Recherche et Développement", "design", "communication" d'entreprises peuvent recourir aux auteurs dans les domaines de l'art, de la communication et du design et plus largement, tous les endroits où la créativité d'un auteur est requise.

Les structures-employeurs peuvent faire appel ponctuellement au service d'un auteur travailleur indépendant, dans le cadre de commissariat d'exposition, de scénographie, de conception graphique pour un projet éditorial.

Au cours de sa carrière, le titulaire du DNA peut notamment exercer des fonctions d'assistant de projets, de chargé de mission, de responsable d'atelier, assistant d'enseignement artistique. A terme, il pourra devenir, entre autres, chef de projet, cadre.

#### Code(s) ROME :

B1101 - Création en arts plastiques

E1205 - Réalisation de contenus multimédias

#### Références juridiques des réglementations d'activité :

## VOIES D'ACCÈS

### Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

### Validité des composantes acquises :

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys |
|---------------------------------|-----|-----|-----------------------|
|---------------------------------|-----|-----|-----------------------|

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X |   | <p>Le jury du diplôme national d'art, nommé par le directeur de l'établissement, est composé de trois membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;</li> <li>- un enseignant de l'établissement.</li> </ul> <p>L'un des membres du jury est un représentant des sciences humaines.</p> <p>Le président du jury est désigné par le directeur de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.</p> <p>Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions. Le jury de diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présents.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité absolue</p> |
| En contrat d'apprentissage                                       |   | X | -   |
| Après un parcours de formation continue                          | X |   | idem parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant  |
| En contrat de professionnalisation                               |   | X | -   |
| Par candidature individuelle                                     |   | X | -   |
| Par expérience   | X |   | idem parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant  |

|   | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Inscrite au cadre de la Polynésie française |     | X   |

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

-

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

### BASE LÉGALE

-

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

| Date du JO / BO | Référence au JO / BO   |
|-----------------|--|
| -               | Décret n° 2018-231 du 29 mars 2018 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme national d'art délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques |

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

| Date du JO / BO | Référence au JO / BO |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

|   |   |
|---|---|
| - | <p>Arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, complété par l'Arrêté du 26 août 2016</p> <p>Annexes de l'arrêté du 26 août 2016 publiées au B.O. du ministère de la Culture n° 262 - septembre 2016</p> |
|---|---|

**Référence autres (passerelles...) :**

| Date du JO / BO | Référence au JO / BO  |
|-----------------|---|
| -               | Arrêté du 22 janvier 2018 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle relevant du ministre chargé de la culture  |
| -               | Arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur de la création artistique et des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance des diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613-1 du code de l'éducation |

**Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :****POUR PLUS D'INFORMATIONS****Statistiques :****Lien internet vers le descriptif de la certification :**

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Ministère de la Culture - annexes de l'arrêté du 26 août 2016 - Bulletin officiel n° 262 - septembre 2016 - pages 62 à 69  
(<http://www.culturecommunication.gouv.fr/documentation/bulletin-officiel/bulletin-officiel-n-262-septembre-2016>)

**Fiche au format antérieur au 01/01/2019**

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/15151>)

[Imprimer](#)

# Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12797**

## Intitulé

MASTER : MASTER Créateur concepteur d'expressions plastiques option art, design, communication (DNSEP)

### Autorité responsable de la certification

Ministère chargé de la Culture -  
Direction générale de la création  
artistique (DGCA)

### Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur  
d'arts plastiques habilités par arrêté du Ministre de la culture et de  
la communication

## Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

132f Dessin d art appliqué au stylisme et au design

**Formacode(s) :**

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

\* Concevoir et mener à bien un projet de création original dans le champ des arts visuels, du design et de la communication visuelle. \* Expertiser et rendre compte de la scène artistique internationale, concevoir des modalités de diffusion adaptées et les mettre en œuvre.

\* Négocier les modalités de production, de diffusion et de commercialisation de l'œuvre ou du produit de création, ainsi que des droits dérivés et accompagner ces activités.

\* Transmettre par des interventions dans le cadre d'un enseignement supérieur en arts plastiques.

\* Maîtriser les étapes de la conduite du projet : conception ( recherche documentaire et iconographique, repérages, esquisses), expérimentation (maquettes, modèles...), réalisation, évaluation, réception. \* Etre capable, par la forme et la matière, d'exprimer l'intention de l'auteur au service d'une œuvre ou d'un produit de création.

\* Etre capable de faire des propositions singulières ou innovantes.

\* S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances théoriques (philosophie, esthétique, sociologie, histoire de l'art et de l'architecture, histoire des formes et théorie de la couleur, sémiotique, sciences de l'information ...) en vue de concevoir et mener à bien un projet.

\* S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances scientifiques et

technologiques relatives aux techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure, photographie, numérique ...), supports (traditionnels, audiovisuels, multimédias) et matériaux (matériaux naturels ou synthétiques, matériaux et structures virtuels, matériaux avancés de haute technologie).

\* Maîtriser la démarche de l'analyse conceptuelle et formelle d'œuvres ou objets de création en l'inscrivant dans un contexte culturel, historique et social.

\* Maîtriser différents modes d'expression : expression orale, expression écrite, expression par la création (ex. mémoire sous forme de BD), par l'exposition ...

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs

Postes caractérisés par l'autonomie et la créativité, que l'activité s'inscrive dans le cadre de la réponse à des commandes ou qu'elle soit d'initiative personnelle : Cf. artiste plasticien, concepteur-créateur en design, critique d'art, commissaire d'exposition, professeur dans des écoles supérieures d'art du secteur privé ou du secteur public, illustrateur de BD, scénographe etc. Dans les fonctions de direction artistique notamment, postes caractérisés en outre par la responsabilité manageriale. Il faut ajouter les métiers de conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art pour les étudiants sortant des écoles de Tours et d'Avignon.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

- [B1101](#) : Création en arts plastiques
- [E1205](#) : Réalisation de contenus multimédias

### Réglementation d'activités :

sans objet

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification : Pour un candidat après formation :  
On obtient le diplôme avec 300 crédits ECTS, dont 270 par un contrôle continu en cours de formation et 25 par une épreuve de travail plastique devant un jury et 5 par la soutenance d'un mémoire devant un jury.  
Pour un candidat VAE :

Le jury décide de l'attribution complète, de l'attribution partielle ou de la non-attribution du diplôme.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limite.

### Validité des composantes acquises : illimitée

| Conditions d'inscription à la certification                      | Oui | Non | Composition des jurys  |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X   |     | Cinq membres, dont trois au moins appartiennent aux milieux professionnels et le président du jury de mémoire est titulaire d'un doctorat. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X   |     | sans objet   |

|   |   |  |
|---|---|--|
| Après un parcours de formation continue     | X | sans objet   |
| En contrat de professionnalisation          | X | sans objet   |
| Par candidature individuelle                | X | sans objet   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005 | X | Cinq membres, dont trois au moins appartiennent aux milieux professionnels |

#### Oui Non

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  | X |
| Accessible en Polynésie Française | X |

#### Liens avec d'autres certifications

#### Accords européens ou internationaux

Certifications reconnues en équivalence :

Des arrêtés du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont attribué ou reconduit le grade de master au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) à partir de la session d'examen de 2012 dans les conditions précisées ci-dessous dans la partie "Texte réglementaire" permettant un enregistrement de droit au répertoire national des certifications professionnelles.

Texte réglementaire :

Arrêté du 23 août 2010 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP pour les sessions 2012 à 2015 des écoles supérieures d'art : Ecole nationale supérieure d'art de Dijon (options art et design), Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (option art) et Ecole supérieure d'art et design de Saint-Etienne (options art et design) ;

Arrêté du 27 décembre 2010 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP pour les sessions 2012 à 2015 des écoles supérieures d'art : Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole (option art), Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (options art et design) et Ecole supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans (options art, communication et design). Pour les sessions 2012 et 2013, à l'école nationale supérieure d'art de Limoges (option art) se reporter à l'arrêté du 29 juin 2012 ci-dessous.

Arrêté du 16 février 2011 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP pour la session 2012 à 2015 des écoles supérieures d'art : Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole (option design), Ecole européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers (option art), Ecole régionale supérieure d'art de Besançon (options art et communication), Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (option art), Ecole supérieure d'arts et médias Caen-Cherbourg (option art), Ecole supérieure d'art de Lorraine Metz-Epinal (option art), Ecole supérieure d'art de Toulon Provence Méditerranée (option art), Ecole d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse (options art, communication et design). Pour les sessions 2012 à 2013, aux écoles supérieures d'art : Ecole nationale supérieure d'art de Bourges (option art), Ecole supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Cambrai (option communication), Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (option design), Ecole supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Dunkerque-Tourcoing (option art), Ecole supérieure d'art des Pyrénées Pau-Tarbes

(option art), Ecole supérieure d'art et de design de Valenciennes (options art et design), se reporter à l'arrêté du 29 juin 2012 ci-dessous.

Arrêté du 10 mars 2011 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP aux sessions 2012 à 2015 délivré par les écoles supérieures d'art : Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence (option art), Ecole supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy et des pays de Savoie (option art), Ecole supérieure d'art d'Avignon (option art), Ecole supérieure européenne d'art de Bretagne (options art, communication et design), Ecole nationale supérieure d'art de Cergy (option art), Ecole supérieure d'art et design Grenoble-Valence (options art et design), Ecole supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (option art), Ecole supérieure d'art Marseille-Méditerranée (options art et design), Ecole supérieure des beaux-arts de Montpellier agglomération (option art), Ecole supérieure d'art de Nancy (options art, design et communication), Ecole nationale supérieure d'art La Villa Arson à Nice (option art), Haute école d'art de Perpignan (option art), Ecole supérieure d'art de La Réunion (option art), Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts Strasbourg-Mulhouse (options art, communication et design). Pour les sessions 2012 et 2013, aux écoles supérieures d'art : Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes (option art), Ecole supérieure d'art et de design de Reims (options art et design), se reporter à l'arrêté du 29 juin 2012 ci-dessous.

Niveau 7 du  
Cadre européen  
des certifications

Arrêté du 29 juin 2012 reconduisant l'attribution du grade de master aux titulaires du DNSEP au delà de la session 2013 dans les conditions suivantes :

Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes (option art) pour les sessions 2014 à 2015, Ecole supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Cambrai (option communication) pour les sessions 2014 à 2015, Ecole supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Dunkerque-Tourcoing (option art) pour les sessions 2014 à 2015, Ecole supérieure d'art et de design de Valenciennes (options art et design) pour les sessions 2014 à 2015, Ecole supérieure d'art des Pyrénées Pau-Tarbes (option art) pour les sessions 2014 à 2016, Ecole nationale supérieure d'art de Bourges (option art) pour les sessions 2014 à 2017, Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (option design) pour les sessions 2014 à 2017, Ecole nationale supérieure d'art de Limoges (option art) pour les sessions 2014 à 2018, Ecole supérieure d'art et de design de Reims (options art et design) pour les sessions 2014 à 2018.

Arrêté du 29 juin 2012 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP pour les sessions 2014 à 2015, de l'Ecole supérieure d'arts et médias Caen-Cherbourg (option communication).

Arrêté du 26 octobre 2012 attribuant le grade de master aux titulaires du DNSEP pour les sessions 2012 à 2015, du Campus caribéen des arts-institut endogène des arts (option art).

## Base légale

### Référence du décret général :

Décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master.

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

L.335-6 du code de l'éducation

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

L'arrêté du 16 février 2006 publié au Journal officiel du 5 mars 2006 a porté 1er enregistrement au niveau I du répertoire des certifications professionnelles du DNSEP.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

L-335-5 du code de l'éducation

Décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master.

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

### Autres sources d'information :

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

<http://www.culture.gouv.fr>

### Lieu(x) de certification :

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Six écoles nationales supérieures d'art délivrent un DNSEP conférant grade de master à partir de 2012 : Bourges (option art), Cergy-Pontoise (DNSEP option art), Dijon (DNSEP options art et design), Limoges (DNSEP option art), Nancy (DNSEP art, communication et design), La Villa Arson à Nice (DNSEP option art).

31 écoles supérieures d'art relevant des collectivités territoriales délivrent un DNSEP conférant grade de master à partir de 2012 :

Aix-en-Provence (DNSEP option art), Amiens (DNSEP option design), Tours-Angers-Le Mans (DNSEP

options art, communication, design et conservation-restauration), Angoulême-Poitiers EESI (DNSEP option art), Annecy (DNSEP art), Avignon (DNSEP art et DNSEP art conservation-restauration des œuvres peintes), Besançon (DNSEP options art et communication), Bordeaux (DNSEP option art), Ecole supérieure européenne d'art de Bretagne regroupant Rennes-Brest-Lorient et Quimper (DNSEP options art, design et communication), Caen-Cherbourg (DNSEP option art), Cambrai (DNSEP option communication), Clermont-Ferrand (DNSEP art), Dunkerque-Tourcoing (DNSEP option art), Grenoble-Valence (DNSEP options art et design), Rouen-Le Havre (DNSEP option art), Le Port (DNSEP option art), Lyon (DNSEP options art et design), Marseille (DNSEP options art et design), Metz-Epinal (DNSEP option art), Montpellier (DNSEP option art), Strasbourg-Mulhouse (DNSEP options art, design et communication), Nantes (DNSEP option art), Nîmes (DNSEP art), Orléans (DNSEP option design), Pau-Tarbes (DNSEP option art), Perpignan (DNSEP option art), Reims (DNSEP art et design), Saint-Etienne (DNSEP option art et design), Toulon (DNSEP art), Toulouse (DNSEP option art, communication et design), Valenciennes (DNSEP options art et design), Amiens (option design).

### **Historique de la certification :**

Le 1er enregistrement du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles date de l'arrêté du 16 février 2006.

Ce 1er enregistrement sur demande a été renouvelé par l'arrêté du 6 février 2008.

L'attribution de grade de master par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au DNSEP dans les conditions prévues dans les arrêtés précités à partir de 2012 permet l'inscription de droit.

Certification précédente : [Créateur concepteur d'expressions plastiques option art, design, communication \(DNSEP\)](#)

Confirmer Annuler

Confirmer Annuler